

## *Rapport préliminaire*

Le compte de l'exercice 2016 est le seizième rendu par le caissier communal, M. Claude Gagnebin, nommé par le Conseil communal en date du 25 avril 2000 et entré en fonction le 13 juillet 2000.

Les comptes de l'exercice précédent ont été approuvés par le Conseil communal du 06 juin 2016 et par le Conseil général du 4 juillet 2016. Ils ont été apurés par le Service des communes du Canton du Jura le 17 août 2016.

Une révision de caisse inopinée a été effectuée le 20 décembre 2016 par les vérificateurs des comptes et aucune remarque particulière n'a été signalée, si ce n'est une tenue exacte des comptes.

### Budget 2016

Le budget annuel prévoyait une quotité communale et la perception des taxes conformément au tableau suivant :

a)	Impôt sur le revenu et la fortune			2,15
b)	Taxe immobilière (sur valeurs officielles)			1,2 ‰
c)	Taxe d'exemption du Service du feu (sur impôt d'Etat : min. Fr. 20.-/max. Fr. 500.-)			5,0 ‰
d)	Taxe des chiens, par animal et par ménage	au village	Fr.	60.00
		dans les métairies (1 <sup>er</sup> chien)	Fr.	30.00
		(2 <sup>ème</sup> chien et plus)	Fr.	100.00
e)	Taxe des ordures (TVA non comprise)			
	Taxe de base par ménage		Fr.	130.00
	Réduction de 50 % pour les ménages à l'AVS et les familles monoparentales		Fr.	65.00
	Taxe de base pour les industries, restaurants et résidences secondaires		Fr.	110.00
	Taxes de base pour les indépendants et agriculteurs		Fr.	50.00
	Taxe d'enlèvement par végébox	120 L	Fr.	6.34
	Prix de l'élimination des déchets en conteneurs (prix fixé par le Syndicat pour la gestion des biens propriété des communes des Franches-Montagnes)	240 L	Fr.	12.69
		800 L	Fr.	42.31
		17 L	Fr.	0.93
		35 L	Fr.	1.85
	Prix de vente des sacs à ordures (prix fixé par le Syndicat pour la gestion des biens propriété des communes des Franches-Montagnes)	60 L	Fr.	3.19
		110 L	Fr.	5.93
f)	<b>Prix de l'eau pour abonnés ou non abonnés (TVA non comprise)</b>	<b>le m<sup>3</sup></b>	<b>Fr.</b>	<b>2.60</b>
g)	<b>Prix de l'eau pour les abonnés desservis par la STEP (TVA non comprise)</b>	<b>le m<sup>3</sup></b>	<b>Fr.</b>	<b>4.85</b>
	<b>Taxe de prise en charge des eaux usées des résidences secondaires (fosses étanches)</b>		<b>Fr.</b>	<b>50.00</b>
	<b>Taxe de prise en charge des eaux usées des résidences permanentes sises dans le reste du territoire</b>		<b>Fr.</b>	<b>75.00</b>

h)	Prix de l'heure pour travaux	en cas d'activité principale et annexe	Fr.	25.00
i)	Jetons de présence, par séance	pour Conseil communal, Conseil général et commissions communales	Fr.	40.00 Fr. 20.00
j)	Vacations	tarif horaire par demi-journée par journée entière	Fr.	25.00 Fr. 75.00 Fr. 150.00
k)	Frais de déplacements		Fr.	0.65/km
l)	Intérêts moratoires sur les montants en extances	selon hypothèque en 1er rang de la BCJ		

### Remarque préliminaire

Le budget 2016, accepté par le Conseil général le 7 décembre 2015, prévoyait des charges pour Fr. 5'731'840.00 et des produits pour Fr. 5'742'780.00 soit un excédent de produits de Fr. 10'940.00.

Au bouclage provisoire de l'exercice 2016, le compte de fonctionnement laisse apparaître un excédent de produits de Fr. 911'421.11.

Devant cette situation et en prévision des importants investissements qui sont en cours, comme la construction de l'Espace communal « Les Bois », les travaux du Syndicat de chemins Les Bois 2, le Conseil communal a constitué une provision de Fr. 900'000.00 pour le financement des investissements à venir. Suite à cette opération, le résultat du compte d'administration présente un excédent de revenus de Fr. 11'421.11.

### Compte de fonctionnement

L'ensemble des dépenses est inférieur aux prévisions (environ Fr. 237'000.00). L'excédent de produits est une nouvelle fois dû principalement aux revenus du chapitre des impôts. Les impôts sur le revenu des personnes physiques sont supérieurs aux prévisions pour une somme d'environ Fr. 198'000.00 et ceux des entreprises d'environ Fr. 105'000.00. L'augmentation des impôts pour les années antérieures représente quant à elle environ Fr. 223'000.00 et les partages d'impôts environ Fr. 73'000.00. Avec le système de taxation post-numerando, la taxation définitive des contribuables n'est effective qu'une année, voire 2 années après l'année de taxation. Dans le détail, on peut signaler des recettes ou économies réalisées sur les postes suivants :

No de compte	Libellé	Montant
240.469.00	Remaniement parcellaire Le Noirmont.	Fr. -13'019.00
	Syndicat de remaniement parcellaire est terminé. Il en résulte un remboursement des avances faire par la commune des Bois	

No de compte	Libellé	Montant
601 – 602	Aide sociale Les montant prévus pour l'aide sociale ont été inférieurs au budget, plusieurs cas d'assistance s'étant régularisés durant cette année.	Fr. -61'856.45
662.366.00	Subvention pour les logements Le versement des subventions pour les nouveaux logements se fait au moment où le montant des taxes communales est arrêté. Celles-ci dépendent de la fixation des valeurs officielles et valeurs incendie des immeubles. Le paiement de la subvention est reporté sur le budget 2017.	Fr. -30'600.00
865.420.00	Vente de terrain Vente d'une parcelle de terrain non prévue au budget	Fr. -20'655.00
910.400.01	Impôt sur le revenu des Personnes physiques Malgré des prévisions optimistes, le revenu des personnes physiques est supérieur au montant des prévisions. Dans la phase d'augmentation de la population que nous connaissons actuellement, l'augmentation du revenu des impôts est particulièrement difficile à faire.	Fr. -198'818.65
910.400.02	Impôts sur la fortune Même remarque que ci-dessus.	Fr. -44'559.65
910.400.04	Impôts des travailleurs frontaliers La répartition des impôts des travailleurs frontaliers étant faite sur les chiffres de l'année précédente, celle-ci connaît en 2015 un léger fléchissement.	Fr. 12'446.75
910.401.01	Société anonymes et coopératives L'impôt sur le revenu des personnes morales continue d'augmenter. Certains signes présagent néanmoins une baisse des activités des personnes morales.	Fr. -105'417.45
911.400.	Augmentation des années antérieures (Personnes physiques et morales) On constate ici un effet négatif du système post-numerando. Certaines taxations sont arrêtées plusieurs années après le bouclage de l'année fiscale. Aussi, si cette année ces taxations d'années antérieures nous sont favorables, on peut imaginer qu'une autre année, celles-ci nous le soient moins.	Fr. -223'860.50

Dépassements de crédits et crédits budgétaires complémentaires

Durant l'année 2016, les dépenses suivantes ont été votées :

No de compte	Libellé	Compétence	Type de dépense	Montant
140.314.00	Entretien des bâtiments La bonne marche des affaires du magasin Denner a incité les locataires à souhaiter quelques travaux d'amélioration du local. Une première partie des travaux a été exécutée en 2015 par le changement de la porte de service qui n'était pas sécurisée.	CC	Crédit complémentaire	Fr. 8'451.30
5101.318.01	Transport des élèves A la rentrée scolaire 2016-2017, de nouveaux transports scolaires dans les classes de soutien ont dû être organisés.	CG	Dépassement	Fr. 11'378.15
5110.314.00	Bâtiments scolaires Suite à différents problèmes, le brûleur du chauffage de l'école a dû être changé.	CC	Crédit complémentaire	Fr. 6'682.00
590.366.01	Subsides pour écoles privées De nouveaux élèves ont été placés dans des écoles privées. Ces cas n'étaient pas connus en début d'année.	CC	Dépassement	Fr. 6'300.00
820.331.00	Dépréciation du patrimoine administratif A l'occasion de renouvellements d'emprunts, il a été prévu de nouveaux montants d'amortissements. Le budget 2018 sera revu en conséquence.	CG	Dépassement	Fr. 12'265.00
<b>Pour information</b>				
665	Crèche communale		Résultat du déficit	Fr. 291'367.77
	Budget			Fr. 292'300.00
6651	UAPE		Résultat du déficit	Fr. 47'661.65
	Budget A partir de 2016, la prise en charge de l'excédent de charges des structures d'accueil est pris en compte en fonction d'autres critères. D'après nos estimations, L'excédent de charges des structures d'accueil de notre commune pourra bénéficier d'une prise en charge complète de la part du canton.			Fr. 85'400.00

Services communaux**Traitement des déchets**

Il s'agit du 5<sup>ème</sup> exercice comptable avec le principe de la perception de la taxe au sac et du 2<sup>ème</sup> exercice avec l'introduction généralisée de la taxe au sac pour les Franches-Montagnes. Le résultat de cette seconde année de collaboration laisse apparaître un excédent de produits de Fr. 17'143.64, montant qui a permis de résorber partiellement le découvert existant des années précédentes.

Au 31 décembre 2016, le découvert du compte des déchets s'élève à **Fr. 5'040.33** alors qu'il était de **Fr. 22'183.97** au 31 décembre 2015.

#### **Traitement des eaux usées**

Le compte de l'épuration présente un excédent de produits de Fr. 79'524.80. Le budget 2016 prévoyait un excédent de produits de Fr. 63'100.00. Le résultat est donc supérieur aux prévisions. Le fonds STEP s'élève au 31 décembre 2016 à **Fr. 265'268.35** alors qu'il s'élevait à **Fr. 99'910.13** au 31 décembre 2015.

#### **Service des eaux**

Le service des eaux présente un excédent de produits de Fr. 53'761.30. Le budget prévoyait un excédent de produits de Fr 8'550.00. Le montant de l'entretien des conduites est conforme à celui du budget et une partie de ces frais concernait des raccordements privés. Une partie de ces frais a donc été refacturée aux propriétaires. De plus, le montant des taxes de raccordement a été supérieur aux prévisions du budget.

Le fonds des eaux s'élève à la fin 2016 à **Fr. 347'116.58** alors qu'il s'élevait à **Fr. 293'095.93** au 31 décembre 2015.

**Compte des investissements**

Durant l'année 2016, nous avons effectué des dépenses d'investissements pour un montant de Fr. 194'037.35. Les recettes d'investissements s'élèvent à Fr. 645'682.05, l'investissement net est donc de Fr. 451'644.70.

Les dépenses d'investissements sont les suivantes :

Nouveau syndicat de chemins Les Bois 2

Contribution en qualité d'autorité subventionnante	Fr.	10'000.00
--	-----	-----------

Travaux de viabilité de l'Orée

Assainissement de la doline	Fr.	23'527.85
-----------------------------	-----	-----------

Projet Espace communal Les Bois

Crédit no 2 (honoraires d'architectes)	Fr.	99'789.60
--	-----	-----------

Crédit Espace communal Les Bois	Fr.	55'874.90
---------------------------------	-----	-----------

Service des déchets

Achat de sacs à ordures	Fr.	4'845.00
-------------------------	-----	----------

INVESTISSEMENTS NETS	Fr.	194'037.35
----------------------	-----	------------

Les recettes d'investissements se présentent comme suit :

Le Plane Percé /Derrie lai Bâme

Ventes de parcelles	Fr.	313'160.00
---------------------	-----	------------

Lotissement de l'Orée

Vente de parcelles	Fr.	54'450.00
--------------------	-----	-----------

**Services communaux**Service des déchets

Revente de sacs à ordures	Fr.	13'523.55
---------------------------	-----	-----------

Epuration des eaux

Taxes de raccordement au réseau des canalisations	Fr.	223'834.10
---	-----	------------

Service des eaux

Recette d'investissement Derrie lai Bâme	Fr.	243.80
--	-----	--------

Taxes de raccordement au réseau d'eau	Fr.	40'714.40
---------------------------------------	-----	-----------

RECETTES D'INVESTISSEMENTS NETTES	Fr.	645'682.05
-----------------------------------	-----	------------

## Bilan

### Remarques :

Conformément aux instructions de la commission de vérification des comptes le compte courant du fonds des courses scolaires a été englobé dans la comptabilité générale. De même, les anciens soldes des différents comptes TVA ont fait l'objet d'une extourne.

### Dettes

L'examen du bilan laisse apparaître un total des dettes à court terme de Fr. 4'590'636.03 et à long terme de Fr. 4'269'657.60, d'où un endettement total de Fr. 9'091'419.98 (sans les engagements vis-à-vis des fonds).

Durant l'exercice 2016, il a été procédé à des remboursements de la dette de l'ordre de Fr. 392'920.00, soit le 9.2% de la dette consolidée au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il n'y a aucun rapport entre le montant des amortissements et les dépréciations. En effet, la zone de viabilité du Plane percé connaît un grand succès. Ce ne sont pas moins de Fr. 13'620.00 résultant de la vente de terrains et de la perception des taxes de raccordement qui ont pu amortir les investissements en cours.

Les dépréciations ordinaires s'élèvent à Fr. 116'415.00, soit le 1.68% de la valeur du patrimoine administratif au 31 décembre 2015 (Fr. 6'949'237.13). Si le taux de 2% n'est pas atteint, cela est dû au fait que différents investissements sont en cours et ne sont pour l'instant pas dépréciés (nouvelle halle de gymnastique, travaux de viabilité du Plane percé et de Derrie lai Bâme).

Au 1er janvier 2016, la dette communale s'élevait à Fr. 9'091'419.98, soit Fr. 7'614.25 par habitant (1194 habitants). Au 31 décembre 2016, elle s'élève à Fr. 8'860'293.63 soit Fr. 7'280.45 par habitant (1217 habitants).

### Débiteurs

A fin 2016, les débiteurs de la commune représentent un montant de Fr. 316'235.95, soit Fr. 89'390.74 de plus qu'au bouclage 2015. La facturation des taxes communales se fait en fin d'année, Aussi, le solde des débiteurs au 31 décembre peut fluctuer de manière importante d'une année à l'autre sans être pour autant significatif.

### Comptes transitoires

Les comptes transitoires 2015 ont fait l'objet d'une extourne durant l'année 2016.

### Découvert

Le découvert provenant du compte des déchets est inscrit au bilan pour la somme de Fr. 5'040.33. Il diminue de Fr. 17'143.64.

### Cautionnements

La commune a, lors de la séance du Conseil général du 7 février 2006, accepté un cautionnement individuel de Fr. 131'000.00 en faveur du Centre de Loisirs des Franches-Montagnes à Saignelégier.

Lors de sa séance du 29 juin 2009, le Conseil général a approuvé un autre cautionnement de Fr. 204'000.00 en faveur du même centre pour le projet Saturne 3.

**Les Bois, le 8 mai 2017**

**COMMUNE DES BOIS**

Le Caissier :